

MRC DE TÉMISCAMINGUE

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
819 629-2829 / 1 855 622-6728
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



FONDS D'INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES (FIE)

OBJECTIF

Le Fonds d'initiatives environnementales (FIE) vise à supporter les organisations qui réalisent des actions concrètes pour une meilleure gestion des matières résiduelles (GMR) lors de leur événement et/ou les organismes qui désirent améliorer leur GMR

CRITÈRES À RESPECTER

Critères à respecter pour faire une demande de contribution financière :

- ✓ Le montant maximal accordé par demande ne peut excéder 50 % du coût de dépenses en gestion des matières résiduelles ou jusqu'à concurrence de 2 000 \$;
- ✓ Le projet doit se réaliser sur une période maximale d'un an;
- ✓ Le projet doit obligatoirement financer la gestion des matières résiduelles sur le territoire du Témiscamingue et prioriser les 3RV-E dans l'ordre :
 - 1) Réduction à la source;
 - 2) Réemploi;
 - 3) Recyclage;
 - 4) Valorisation;
 - 5) Élimination.
- ✓ Seuls les organismes à but non lucratif et les établissements scolaires peuvent présenter une demande (une priorité sera donnée aux initiatives provenant des établissements scolaires).

APPEL DE PROJETS

Pour 2019, les projets seront reçus jusqu'à épuisement des fonds. Les demandes peuvent être reçues par la poste, par courriel ou par télécopieur aux coordonnées suivantes :

Fonds d'initiatives environnementales (FIE)
À l'attention de Mme Katy Pellerin
21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 634-2233, poste 23 (Katy Pellerin)
Télécopieur : 819 634-2255
Courriel : katy.pellerin@mrctemiscamingue.qc.ca

Par la suite, un comité d'analyse de la MRCT étudiera les demandes qui en feront une présentation au Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) pour recommandations.

Dans le cas d'organisation d'événements, ceux-ci doivent respecter la *Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics* de la MRC de Témiscamingue (voir en annexe).

DEMANDE DE CONTRIBUTION AU FIE

| | |
|--|-------------|
| Nom de l'organisme : | |
| Titre du projet : | |
| Date(s) de réalisation prévue(s) : | |
| Budget total prévu pour la gestion des matières résiduelles du projet : Contribution demandée : | |
| Objectif(s) du projet : | |
| Description du projet : | |
| Le(s)quel(s) des 3RV-E suivants seront touchés : | |
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | Expliquez : |
| <input type="checkbox"/> Réemploi | Expliquez : |
| <input type="checkbox"/> Recyclage | Expliquez : |
| <input type="checkbox"/> Valorisation | Expliquez : |
| <input type="checkbox"/> Élimination | Expliquez : |
| Fiche complétée par : | |
| Date : | |

(MRCT, 27 mars 2018 / kp)

ANNEXE

**POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
LORS D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS**



MRC de Témiscamingue

**1,2,3...
on trie**



FIERS D'ÊTRE VERTS

POLITIQUE

DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

LORS D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS



OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Objectifs généraux

La Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics définit les principes de base et les actions à réaliser afin de réduire les impacts environnementaux, c'est-à-dire d'atteindre l'organisation d'événements zéro déchets.

Elle vise, en effet, la prise en charge de la gestion des matières résiduelles, par les organisateurs des événements qui se tiennent sur le territoire de la MRC de Témiscamingue. Elle vise également à sensibiliser les participants, employés, bénévoles, fournisseurs et commanditaires à la bonne gestion des matières résiduelles au Témiscamingue.

Objectifs spécifiques

- * Déterminer les obligations des organisateurs d'événements qui utilisent et génèrent des matières résiduelles;
- * Inciter les événements à mettre en place des mesures visant l'écoresponsabilité (attitude qui consiste à préserver l'environnement);
- * Inciter l'engagement des participants – population et visiteurs – à adopter des comportements écoresponsables;
- * Déterminer le support offert par la MRC de Témiscamingue en matière de bonne gestion des matières résiduelles.






RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS ET DE LA MRC

Organisateurs

Les organisateurs des événements doivent mettre tous les efforts nécessaires afin de diminuer la quantité de matières vouées à l'enfouissement. Entre autres, ils doivent prendre en considération les consignes suivantes :

- * Privilégier la vaisselle compostable (ou en carton) et/ou réutilisable à la vaisselle jetable ou recyclable. En effet, la vaisselle recyclable doit être propre afin d'être adéquatement recyclée et être déposée dans le bac bleu;
- * Récupérer toutes matières recyclables (contenants consignés, plastique, métaux, papier, verre, carton, etc.);
- * Interdire le plastique numéro 6 (polystyrène - styrofoam), car il n'est pas recyclable; 
- * Valoriser les matières organiques via la plateforme de compostage municipal de la MRC de Témiscamingue.

Ils doivent également s'assurer de respecter les activités ci-dessous et prendre en charge les coûts rattachés à celles-ci :

- * Location des conteneurs nécessaires à la bonne gestion des matières résiduelles (pour les matières recyclables, compostables et des déchets). Les conteneurs peuvent être loués via les transporteurs de conteneurs de la région. (La MRC fournit également (gratuitement) des bacs roulants (360 ou 1100 litres) pour le tri des matières);
- * Transport des matières vers le Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT), si autres que les camions de la MRC;
- * Frais de disposition des déchets au CVT;
- * Avoir une personne responsable au sein du comité organisateur pour s'assurer de respecter la Politique.



MRC de Témiscamingue

À la demande des organisations, la MRC pourrait subventionner la différence entre l'achat de styromousse et le coût pour de la vaisselle compostable afin de les encourager à poser un geste concret de réduction des déchets (jusqu'à un maximum fixé par le conseil des maires). Mis à part cette mesure, la MRC aurait les mandats suivants :

- * Fournir gratuitement des bacs roulants (360 ou 1100 litres) pour le tri des différentes matières;
- * Prise en charge des frais de disposition des matières recyclables et compostables (avec contrôle de qualité);
- * Conseiller les organisateurs sur les façons de procéder.



PRINCIPE DES 3RV-E

Les organisations doivent tenter d'appliquer le principe des 3RV-E (objectif zéro déchet) c'est-à-dire de respecter, dans l'ordre, les actions suivantes :

- * Réduire à la source;
- * Réutiliser;
- * Recycler;
- * Valoriser (composter, etc.);
- * Éliminer (jeter).



La réduction à la source suppose d'éviter de générer un déchet. Il s'agit du principal objectif. Dans le cas où l'utilisation d'un produit est requise, il convient de privilégier le matériel réutilisable, comme la vaisselle en porcelaine. Si ce n'est pas possible, il faudrait alors recourir aux matières recyclables (papier/carton/plastique/verre/métal) ou compostables (le carton en faisant partie)! Il est à noter que les matières recyclables doivent être propres pour être déposées dans le bac bleu.



La dernière alternative avant de jeter est de valoriser, par exemple en utilisant des matières compostables. Les organisateurs pourront ainsi valoriser les matières organiques via la plateforme de compostage de la MRC.

Plusieurs mesures peuvent être mises de l'avant afin de minimiser la quantité de matières résiduelles produites et pour préserver l'environnement, par exemple :

- * Bien évaluer les quantités de nourriture pour éviter les pertes (gaspillage);
- * Utiliser des nappes et des serviettes en tissu;
- * Acheter des produits peu ou pas emballés (éviter le suremballage);
- * Utiliser de la vaisselle réutilisable (éviter la vaisselle jetable);
- * Acheter des produits en format familial (éviter les portions individuelles);
- * Remplacer les bâtons à café en plastique (non recyclables) par des pâtes alimentaires ou des bâtons en bois;
- * Choisir des aliments en vrac (non emballés) et de préférence des aliments locaux et de saison;
- * Minimiser l'impression de papier.

Tous les plastiques rigides portent un numéro allant de 1 à 7. Toutefois, ceux portant le numéro 6 (polystyrène) sont interdits, car ils ne sont pas récupérés au Témiscamingue.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)



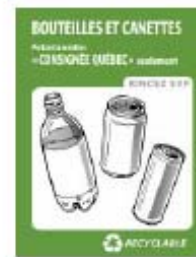
Si des RDD sont générés lors de l'événement (huiles, peintures, piles, batteries, lampes fluocompactes, bonbonnes de propane, autres RDD : adhésifs, colles, etc.), penser à les rapporter au CVT ou dans un des relais d'écocentre locaux (REL) de la région (contacter votre municipalité pour connaître le REL le plus près).





TRUCS FACILITANT LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- * Avoir un point de dépôt des matières résiduelles où des personnes dédiées au tri, s'assureront de disposer adéquatement les diverses matières dans les bons bacs;
- * Bien identifier les différents bacs (déchets, recyclage, compostage) - des modèles de *Pictogrammes de signalisation et de sensibilisation* peuvent être téléchargés sur le site de Recyc-Québec : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca (sous la rubrique « Gérer les matières résiduelles... dans les municipalités »).



PLANIFICATION DE L'ÉVÉNEMENT

- * Adopter la Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics se tenant sur le territoire de la MRC de Témiscamingue;
- * Spécifier le mode de gestion des matières résiduelles qui seront générées lors de l'événement : recyclage, valorisation, enfouissement;
- * Planifier l'utilisation des équipements mis à la disposition des événements pour faciliter le détournement des matières résiduelles de l'enfouissement;
- * Informer les bénévoles et le personnel de soutien de l'événement, des éléments de la Politique de la MRC.





LORS DE L'ÉVÉNEMENT

- * Sensibiliser les participants à l'événement via des affiches et des outils;
- * Assurer la disposition et le tri des matières résiduelles.



ENTRÉE EN FONCTION DE LA POLITIQUE

1^{er} janvier 2015



COORDONNÉES DE LA MRC ET DU CVT

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca



Centre de valorisation du Témiscamingue

691, route 391

St-Édouard-de-Fabre (Québec) J0Z 1Z0

Téléphone : 819 634-2233

Sans frais : 1 888 450-2233

Télécopieur : 819 634-2255

Courriel : ecocentre@mrctemiscamingue.qc.ca